

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

30 MAI 2013

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Lisière Percire –
promesse de vente lot
Activités 1**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 31 mai 2013
par voie d'affichages
notifié-le
transmis en sous-préfecture
le 31 mai 2013
et qu'il est donc exécutoire.

Le 31 mai 2013

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


Aline RIDET

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille treize, le 30 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 23 mai deux mille treize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Madame MAUVAGE, Monsieur HAÏAT, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAAD, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur PRIOUX, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE*, Monsieur BLANC, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD, Monsieur BIHOUIS

*Madame BRUNEAU-LATOUCHE (sauf pour les dossiers 13 C 00, le procès-verbal de la séance du 11 avril 2013, le compte rendu des actes administratifs, et les dossiers 13 C 01 à 13 C 15)

Avaient donné procuration :

Monsieur MAILLARD à Monsieur HAÏAT
Monsieur PERRAULT à Monsieur PIVERT
Madame LEGRAND à Monsieur PÉRICARD

Étaient absents :

Monsieur BAZIN d'ORO
Madame DE CASTRO COSTA

Secrétaire de séance :

Madame KARCHI-SAAD

N° DE DOSSIER : 13 C 09

OBJET : LISIÈRE PEREIRE – PROMESSE DE VENTE LOT ACTIVITES 1

RAPPORTEUR : Monsieur LEBRAY

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Dans un souci de transparence et afin de favoriser la concurrence entre les opérateurs, la Ville de Saint-Germain-en-Laye a mis en place une consultation pour la cession des lots dans le cadre de l'opération d'aménagement « Lisière Pereire ».

La consultation s'est déroulée en deux phases et a fait l'objet d'une publicité dans le *Journal du Moniteur des Travaux Publics*.

La première phase a positionné l'offre de la société NACARAT en première position au regard des critères de sélection du règlement de consultation définis pour attribuer le lot Activité 1 à savoir, par ordre de priorité : offre financière, programme proposé et conditions de vente.

La seconde phase a permis de confirmer la société NACARAT en sa qualité d'attributaire du lot Activités 1, de conforter l'offre financière et les conditions de vente de ce lot. Conformément au règlement de consultation, NACARAT a proposé des projets architecturaux répondant aux objectifs urbains, environnementaux et architecturaux de la Ville. Le 28 février 2013, elle a remis et présenté les dossiers des maîtres d'œuvre suivants : Agence Arte Charpentier, Agence ECDM et Agence Fricout.

Parallèlement, des négociations ont été engagées avec la société NACARAT, en sa qualité d'attributaire du lot Activités 1, en vue de la finalisation de la promesse synallagmatique de vendre et d'acquérir.

Le projet de compromis de vente soumis à l'approbation du Conseil présente les caractéristiques suivantes :

- Le terrain concerné : parcelles AB 214 et AB 221, représentant une emprise de 1 860 m²
- Le programme : 3 750 m² de surface de plancher d'activités
- Le prix : 1 162 500 € Hors Taxe, TVA en sus
- Les modalités de paiement prévoient le versement de 10 % d'acompte à la signature de la promesse de vente et du solde à l'acte authentique
- La vente est faite à la condition suspensive unique d'un permis de construire purgé de tout recours
- L'acquéreur présentera la caution d'un établissement financier garantissant le paiement du solde du prix

- France Domaine a jugé le montant de la cession acceptable

La présente délibération a pour objet d'approuver la cession du lot Activités 1 à l'opérateur désigné à l'issue des phases 1 et 2 de la consultation, à savoir la société NACARAT, et l'approbation du projet de promesse synallagmatique de vendre et d'acquérir.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD, Monsieur BIHOUIS s'abstenant,

APPROUVE la cession du lot Activités 1 du projet d'aménagement « Lisière Pereire » à la société NACARAT au prix de 1 162 500 € Hors Taxe, TVA en sus,

APPROUVE le projet de promesse synallagmatique de vendre et d'acquérir,

AUTORISE la société NACARAT à déposer toute demande d'autorisation administrative nécessaire à la mise en œuvre du projet sur le terrain objet de la promesse synallagmatique de vendre et d'acquérir,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la promesse synallagmatique de vendre et d'acquérir ainsi que tous les documents se rapportant à cette cession,

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1er Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Lisière Pereire – promesse de vente lot Activités 1

Date de décision: 30/05/2013

Date de réception de l'accusé 31/05/2013

de réception :

Numéro de l'acte : D13C09

Identifiant unique de l'acte : 078-217805514-20130530-D13C09-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .2

Domaine et patrimoine

Aliénations

Date de la version de la 01/04/2004

classification :

Nom du fichier : D13-C-09 - Lisiere-pereire-promesse-de-vente-lot-A1.doc (078-217805514-20130530-D13C09-DE-1-1_1.pdf)